SAISON 2022/2023

EN AVANT LA musique !

ÉVEIL MUSICAL
FORMATION INSTRUMENTALE
CLASSES D'ORCHESTRE

INSCRIPTION JUSQU'AU 1ER OCTOBRE

Formulaire téléchargeable ou inscription en ligne
CCLACSDECHAMPAGNE.FR

Renseignements
03 25 92 57 09
06 71 20 25 58
ecole-musique @cclacsdechampagne.fr

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE
Communauté de Communes LACS DE CHAMPAGNE

SAISON 2022/2023
EN AVANT LA MUSIQUE !

UNE SÉANCE D'ESSAI OFFERTE

L'ÉVEIL MUSICAL
DÉCOUVERTE D'INSTRUMENTS, ÉVEIL AU RYTHME, PERCUSSIONS, CHANSONS, JEUX VOCAUX

DURÉE DU COURS : 45 MN | LE MERCREDI

Réservé aux élèves de grande section de maternelle, cet ateliler permet de sensibiliser les jeunes enfants à l'art musical par le jeu, les activités manuelles, l'expression orale et corporelle.

LA FORMATION MUSICALE
AUTREFOIS APPELÉE SOLFÈGE... | DURÉE DU COURS : 1H/1H30

Elle propose aujourd'hui des méthodes plus attrayantes et adaptées aux jeunes enfants. Elle demeure une discipline indispensable à la pratique instrumentale.

LA FORMATION INSTRUMENTALE
COURS INDIVIDUEL | DURÉE DU COURS : 30/45 MN

Flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, batterie, percussions, piano.

L'école de musique possède un parc instrumental permettant la mise à disposition d'un instrument pendant la première année de scolarité. Ce prêt est renouvelable sous réserve de disponibilité de l'instrument.

LES CLASSES D'ORCHESTRE
SOURCE DE MOTIVATION | DURÉE DU COURS : 45 MN/1H

Elles permettent à tous les instrumentistes, dès la première année, d'aborder un répertoire varié et adapté au niveau de chacun.

LES COURS POUR ADULTES
POUR UN PUBLIC PLUS LARGE | DURÉE DU COURS : 30 MN

L'objectif de l'école intercommunale de musique étant également de proposer un enseignement musical à tout âge, les adultes peuvent eux aussi, bénéficier d'un enseignement musical correspondant à leurs besoins.

LES ATELIERS
POUR LES MUSICIENS CONFIRMÉS | DURÉE DU COURS : 30 MN

Adultes ou adolescents inscrits sur les rangs de l'harmonie municipale ont la possibilité d'entretenir ou perfectionner leur pratique instrumentale à des tarifs préférentiels.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les professeurs ont été choisis pour leurs compétences musicales et pédagogiques mais aussi pour leur disponibilité et leur dynamisme.
Ils sauront insuffler à vos enfants le goût de la musique et créer l'émulation nécessaire à la progression de chacun.

LES TARIFS

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	EXTÉRIEUR
EVEIL MUSICAL	109 €	154 €
FORMATION MUSICALE SEULE	109 €	154 €
FORMULE GLOBALE : FORMATION MUSICALE + INSTRUMENT + ORCHESTRE.		
1er enfant :	182 €	257 €
2ème enfant : - 15 %	155 €	218 €
3ème enfant : - 10 %	139 €	197 €
FORMATION INSTRUMENTALE SEULE	109 €	154 €

Pour les élèves ayant terminé le cursus de Formation Musicale, ou pour les élèves internes ne pouvant pas suivre la totalité des cours à l'école de musique.
(sur présentation d'un certificat de scolarité de l'Ecole de Musique du lieu d'internat)

COURS ADULTE	182 €	257 €

Quelles que soient les disciplines choisies dans la formule globale

PERFECTIONNEMENT	109 €	154 €

Pour les élèves ayant obtenu le Brevet de fin de 2ème cycle instrumental et ne désirant pas poursuivre dans une autre Ecole de Musique. (cours de 45 mn)

INSTRUMENT SUPPLÉMENTAIRE	109 €	154 €

Sauf pour piano vers un autre instrument.

ATELIER HARMONIE	91 €	109 €

Pour les musiciens de l'harmonie municipale désirant reprendre des cours afin d'entretenir ou améliorer leur pratique instrumentale. (cours de 30mn).

SAISON 2022/2023

EN AVANT LA musique !

LES HORAIRES

L'école de musique fonctionne tous les jours en dehors du temps scolaire. La plus forte activité a cependant lieu le mercredi, principalement pour les élèves scolarisés en primaire et le samedi afin d'accueillir les lycéens internes et les étudiants.

L'INSCRIPTION

FORMULAIRE PAPIER

Remplissez le formulaire joint à ce dépliant puis transmettez-le

- **par mail à :**
  ecole-musique@cclacsdechampagne.fr
- **par voie postale :**
  Ecole intercommunale de musique | Centre culturel intercommunal
  Rue Louis Brice Chavance - 10500 Brienne le Château
- **sur place**
  Vous avez également la possibilité de vous inscrire en vous rendant à l'école de musique les :
- Mercredis 7 et 14 septembre de 10h à 13h |21 et 28 15h30-18h30
- Vendredis 16h30-19h30
- Samedis (excepté le 17) 14h-17h

INSCRIPTION EN LIGNE

Vous n'avez pas le formulaire ?
Vous pouvez le télécharger ou vous inscire en ligne
sur le site de la Communauté de communes des lacs de Champagne :
www.lacsdechampagne.fr
▸ Ecole de musique | Inscripton